

⚠ AVIS DE DANGER ⚠

ENSEVELISSEMENT PAR DES GRAINS DÉTÉRIORÉS

DESCRIPTION DE L'ACCIDENT

Situation

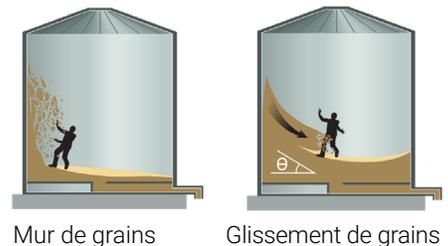
Un producteur agricole s'affaire à vider un silo contenant des grains détériorés. Une grande partie des grains se sont agglomérés, et un mur de grains s'est formé sur toute la hauteur de la paroi du silo. Ne pouvant plus atteindre les grains agglomérés à partir de la porte d'accès, le producteur entre à l'intérieur du silo et continue de les gratter avec un outil à long manche. Le mur s'effondre alors, et une masse de grains ensevelit complètement le producteur sous 60 centimètres de céréales. Le producteur agricole décède des suites de ses blessures.

Causes

- Les grains détériorés et agglomérés pouvaient se mettre en mouvement à tout moment.
- Le producteur agricole était à l'intérieur du silo.
- La méthode de travail a entraîné l'affaissement du mur de grains.



Photo: CNESST



Illustrations: Marc Lalumière

MESURES DE PRÉVENTION

Pour contrôler les risques d'ensevelissement par des grains détériorés dans un silo, il faut notamment :

- s'assurer du bon état du silo et des bonnes conditions d'entreposage des grains (humidité, propreté, température, aération, etc.) et, au besoin, faire appel à un spécialiste en conservation de grains ;
- **vider le silo en demeurant à l'extérieur** si un problème de détérioration des grains est découvert, tant que les grains s'écoulent librement et **avant** qu'ils ne commencent à s'agglomérer ;
- utiliser des méthodes et des équipements permettant **d'intervenir de l'extérieur du silo** si les grains ne s'écoulent plus librement et, au besoin, faire appel à une firme spécialisée.

Attention!

Un silo contenant des grains est un espace clos en vertu du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST).

Il est interdit d'y entrer durant la vidange ou le remplissage, ainsi que sans avoir d'abord éliminé les risques liés :

- aux ponts de grains ou aux cavités sous la surface des grains ;
- aux grains agglomérés sur les murs ou en colonne, ou encore à une pile de grains pouvant glisser.

Dans les autres cas, s'il est absolument nécessaire d'entrer dans un silo contenant des grains, **une procédure complète de travail en espace clos doit être appliquée**. Cela requiert notamment de respecter [l'article 311 du RSST](#) et de faire participer une personne qualifiée et des travailleurs adéquatement formés.

Pour plus d'information, consultez la page Web [Silos à grains](#) de la CNESST.



Les grains en mouvement sont particulièrement dangereux et peuvent ensevelir une personne en quelques secondes. Il est très difficile de porter secours à une personne ensevelie et d'intervenir à temps pour la sauver.

DC900-1180-1 (2024-10)